

ARRÊTÉ MUNICIPAL
nommant des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire de Cahagnes,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2026 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'avis du Maire publié le 17 mars 2026 et adressé aux associations Cahagnoises ;

Vu que la mairie n'a reçu aucune proposition par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, et par les associations de personnes handicapées ;

ARRÊTE

Article 1er – Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cahagnes :

- Mme Elodie BOUSSARD, représentant l'association du Comité des Fêtes de Cahagnes ;
- Mme Noémie DUFOUR, représentant l'Association des Parents d'Elèves de Cahagnes ;
- Mme Isabelle CLOSMÉNIL, représentant l'association de l'Amicale de la gym volontaire de Cahagnes ;
- M. Jean-Michel MENNELET, représentant des associations Comité des Jumelage et Association Culture et Histoire de Cahagnes ;
- Mme Valérie PANIER, ancien membre du conseil d'administration du CCAS de Cahagnes ;
- M. Antoine HAY, représentant de l'Association Sportive de Cahagnes.

Article 2 – Monsieur le Maire de la commune de Cahagnes, est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de Vire et individuellement à chaque personne nommée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Cahagnes, le 07 avril 2026.

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

